

18 juin 2018

NÉGOCIATION AVEC HQ

Anticipée ? Mais qu'est-ce que ça implique ?

Notre Convention collective est valide jusqu'au 31 décembre 2019. Alors... Pourquoi sommes-nous en négociation anticipée ? Simplement parce qu'Hydro-Québec nous y a invités et que cela pouvait permettre des discussions plus franches et résultantes, dans le contexte socio-politique qui prévalait l'automne dernier. Et c'est encore vrai !

En effet, ce qu'il y a de bon, dans une négociation anticipée, c'est qu'elle ne présente pas d'obligation de s'entendre. Et si elle devait donner des signes d'essoufflement, les deux parties pourraient s'en retirer pour revoir chacun de son côté ses positions, ses propositions... Jusqu'à une autre session de négo, avant l'échéance de décembre 2019, ou même après.

Par contre, la négo anticipée ne nous donne pas beaucoup de moyens de manifester nos humeurs, par des moyens de pression par exemple. Par conséquent, c'est là que notre visibilité entre en jeu. Ce que nous avons fait jusqu'ici à ce chapitre, c'est bien... et il en faudra sûrement encore !

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Transformation et évolution

À la suite d'accidents de travail ayant causé le décès de travailleurs, le conseil d'administration d'Hydro-Québec a mandaté, au début de 2017, la firme ERM afin qu'elle évalue la performance en santé et sécurité de l'entreprise et qu'elle formule des recommandations pour l'améliorer. Les conclusions d'ERM sont à l'effet qu'une évolution majeure de la gestion organisationnelle de la santé et sécurité au travail doit être faite pour amener les employés et l'entreprise à faire de la SST une valeur.



Une équipe de travail interne a collaboré, à l'automne 2017 et avec la firme ERM, au développement du [Plan d'action d'entreprise SST](#) d'Hydro-Québec 2017-2020.

SELON LE PLAN D'ACTION ÉLABORÉ, CE CHANGEMENT DE CULTURE DOIT SE FAIRE SUR PLUSIEURS ANNÉES.

Une des premières étapes du plan consistait à élaborer une [Déclaration de principes en Santé et Sécurité](#) qui soit significative pour les employés et commune à toutes les divisions de la compagnie. Un comité spécial auquel nous avons activement participé a été formé pour rédiger cette Déclaration de principe.

En plus de vos représentants syndicaux, plus de 400 employés (dont une trentaine de Spécialistes), professionnels et gestionnaires ont été → →

@EXPRESS

AH ! Les vacances

Comme on le fait à chaque année, voici un numéro spécial portant sur le remplacement de votre gestionnaire et sur le rôle et les limites de chacun dans une telle situation.

C'est à consulter avant de prendre une décision.

Votre gestionnaire vous propose de le remplacer pendant ses vacances ?
AVANT DE DIRE OUI, LISEZ LE PARAGRAPHE DEUX DE LA LETTRE D'ENTENTE NO 5 DE LA CONVENTION COLLECTIVE ET ASSUREZ-VOUS QUE VOTRE PATRON EN CONNAÎT LUI AUSSI LA TENEUR ET QU'IL L'APPLIQUERA TEL QUEL.

Le Chargé d'équipe : son rôle et ses limites !
LE RECOURS AU CHARGÉ D'ÉQUIPE CHEZ LE GROUPE DES SPÉCIALISTES EST UN APPOINT IMPORTANT DANS L'ORGANISATION DU TRAVAIL. CÉPENDANT, PLUSIEURS PROBLÉMATIQUES ONT FAIT SURFACE AVEC LE TEMPS, PRINCIPALEMENT À CAUSE DE L'APPLICATION TROP LARGE DU RÔLE DU CHARGÉ D'ÉQUIPE.

consultés dans le processus de rédaction et de validation de la Déclaration.

Votre comité SST a été actif tant au niveau des ateliers de consultation et de travail que lors de la rédaction des énoncés. Ainsi, un soin particulier a été porté pour que la Déclaration de principe exprime bien les enjeux importants pour les Spécialistes. On pense entre autres à la prévention des risques, à la santé psychologique, à une performance en SST proactive qui dépasse les exigences réglementaires et à la déclaration de tout événement, peu importe sa gravité, y compris les « *passés proches* ».

La Déclaration, signée par Éric Martel en mai 2018, a été appuyée d'un temps d'arrêt le 14 juin pour en expliquer la teneur aux employés de toutes les divisions.

Au SSPHQ, nous avons à cœur la prévention des risques et la diminution des facteurs pouvant altérer la santé physique et psychologique. Si vous constatez une situation pouvant affecter votre santé, avisez votre gestionnaire de la situation et informez-en aussi votre comité SST : [sst@ssphq.org](mailto:ssphq.org)



SSPHQ
Syndics

SYNDICS AU TRAVAIL

Ils seront dans nos bureaux les 3, 4 et 5 juillet

Le comité Syndics agit au nom des membres et vérifie au moins une fois par année civile les livres et les comptes du SSPHQ. Il présente son rapport écrit à la première Assemblée générale qui suit l'achèvement de chaque vérification.

Le Comité soumet, au besoin, toutes les recommandations ou les préoccupations qu'il est nécessaire d'examiner afin de s'assurer que les fonds, les archives et les comptes du Syndicat sont tenus de manière ordonnée, correcte et adéquate. Le comité Syndics a la responsabilité de s'assurer qu'aucun argent n'est dépensé sans une autorisation appropriée, prévue à la Réglementation provinciale des dépenses.

Sous la responsabilité du Secrétaire général, les membres du comité Syndics sont **Louise Halde, Yanick Therien et Nicolas Vaillancourt**. Pour plus d'information, veuillez consulter l'article 21.03 de nos [Statuts et Règlements](#).



**Conférences midi au
700 La Gauchetière
et au Complexe-Desjardins**

De BEAUX succès !

*Nous terminons en vous souhaitant une excellente période estivale.
L'@EXPRESS sera publié au besoin seulement durant l'été.
Salut !*